

Conforme à la réforme **100% SANTÉ**

# CEGEMA CONFORT

DOSSIER D'ADHÉSION · NOTICES D'INFORMATION · CONVENTION D'ASSISTANCE

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Renforts Honoraires+ Confort+ Hospi+  
& Garantie Assistance



### CEGEMA

Siège social : 679, avenue du Docteur Lefebvre | BP 189 | 06272 Villeneuve-Loubet Cedex | [www.cegema.com](http://www.cegema.com) | S.A. de gestion et de courtage d'assurance au capital de 300 000 euros  
L'entreprise régie par le Code des assurances | ORIAS n° 07 001 328 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) | RCS Antibes B 378 966 485

Assureur : Swiss Life Prévoyance et Santé | Siège social : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret | S.A. au capital de 150 000 000 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances | RCS Nanterre 322 215 021

Souscripteur : AGIS (Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité), association loi 1901 déclaration à la Préfecture de Paris n° 546967P  
Siège social : 7, rue Belgrand | 92300 Levallois-Perret

Assistance : AWP P&C | SA au capital de 17 287 285 euros | Régie par le Code des assurances | RCS Bobigny 519 490 080 | Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen

Téléconsultation : Fragonard Assurances | SA au capital de 37 207 660 € | Régie par le Code des assurances - RCS Paris 479 065 351 | Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris.

Les prestations d'assistance de la convention (922 550) et de la téléconsultation (922425) sont mises en œuvre par AWP FRANCE SAS - SAS au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny -  
Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen - Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/>, ci-après désignée sous le nom commercial "Mondial Assistance"



#### ADHÉSION RÉALISÉE À DISTANCE

Si cette adhésion a été réalisée dans le cadre d'un système de commercialisation à distance au sens de l'article L112-2-1 du Code des assurances, cochez la case ci-contre

#### LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Notre politique de protection des données à caractère personnel incarne les valeurs essentielles de Swiss Life : l'attention, la sérénité et la fiabilité. Elle se traduit au quotidien par la mise en œuvre de mesures, de normes et de règles strictes pour en assurer la sécurité physique et logique, conformément aux évolutions réglementaires. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site Internet : <http://www.swisslife.fr/Protection-des-donnees> ou demander que le document vous soit envoyé à l'adresse email que vous nous indiquerez.

#### ÉCHÉANCE PRINCIPALE, PÉRIODICITÉ ET MODE DE RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Date d'échéance principale : 1 <sup>er</sup> janvier	Dates des prélèvements :
Règlement : <input type="checkbox"/> Annuel <input type="checkbox"/> Semestriel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Mensuel	<input type="checkbox"/> Le 5 du mois
Prélèvement automatique <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Le 12 du mois
Prélèvement automatique <input checked="" type="checkbox"/> OUI	

#### DÉTAIL DE LA COTISATION MENSUELLE TTC SANTÉ

	Formule	Hospi +	Confort +	Honoraires +	Total
Assuré 1					
Assuré 2					
1 <sup>er</sup> enfant					
2 <sup>ème</sup> enfant					
3 <sup>ème</sup> enfant					
<b>TOTAL</b>					€
<b>MONTANT TOTAL COTISATION MENSUELLE</b>					€

#### DÉTAIL DE LA 1<sup>ÈRE</sup> COTISATION *selon périodicité choisie*

*Pour toute adhésion en cours de mois, l'appel de cotisation se fera au prorata du nombre de jours garantis.*

Total mensuel	€
Nombre de mois	
Soit	€
Frais de dossier	10,00 €
Cotisation AGIS	7,00 €
Frais de fractionnement*	1 € /mois
<b>Total 1<sup>ère</sup> cotisation</b>	€

L'appel de la première cotisation intégrera 10 euros de frais de dossier et la cotisation AGIS perçus une seule fois.

\* Hors périodicité annuelle

Je soussigné(e) l'Adhérent(e) :

#### ➤ demande à adhérer :

- à l'AGIS (Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité), souscripteur de mon contrat, selon les garanties choisies, auprès de Swiss Life Prévoyance et Santé au contrat Cegema Confort (notices d'information n° A 5879 0001 (contrat Madelin) ou A 5879 0002 (contrat Non Madelin) et au contrat Honoraires+ n° A 5880 0001, moyennant le paiement du droit d'entrée unique de 7 € (non dû si vous êtes déjà adhérent à l'AGIS),
- et aux conventions d'assistance n° 922 550 et de téléconsultation médicale n° 922 425 souscrites par Cegema auprès de Mondial Assistance.

#### ➤ reconnais avoir été informé(e) que :

Le tarif est valable 3 mois à compter de la date à laquelle le bulletin d'adhésion est complété (date précisée ci-dessous), sous réserve d'acceptation de l'Assureur.

- L'assureur se fonde, pour établir les relations précontractuelles, sur le Code des assurances. La loi applicable à la présente adhésion, régie par le Code des assurances, est la loi française. L'assureur, avec mon accord, s'engage à utiliser pendant toute la durée de mon adhésion la langue française.
- L'adhésion est conclue pour une durée minimale de 12 mois. À chaque échéance principale, elle est reconduite de plein droit d'année en année, sauf résiliation par moi ou l'assureur dans les conditions prévues par la loi, rappelées dans la Notice d'information du contrat attenante à cette demande d'adhésion.
- La date de conclusion de l'adhésion est indiquée sur le certificat d'adhésion qui me sera adressé.

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

#### ➤ déclare avoir :

- Répondu en toute sincérité aux questions figurant sur la présente demande d'adhésion, et reconnais savoir que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de ma part pourra entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances,
- Pris connaissance des dispositions mentionnées à l'article « Art 20 – Possibilité de Renonciation » de la Notice d'information du contrat A 5879 0001 (Madelin) ou A 5879 0002 (Non Madelin) et en cas de souscription du contrat « Honoraires+ » à l'article 20 de la notice d'information du contrat A 5880 0001 attenante à cette demande d'adhésion et reconnais avoir été informé que je dispose d'un délai de 14 jours calendaires révolus, à partir du jour de la date de conclusion de mon adhésion (date indiquée sur le certificat d'adhésion), pour y renoncer, dans les conditions et selon les modalités précisées dans ce même article.
- Reçu la(les) notice(s) d'information du contrat, les statuts de l'AGIS et la fiche IPID (document d'information produit d'assurance) joints à cette demande d'adhésion et en avoir pris connaissance.
- Été informé que l'adhésion entrerait en vigueur sous réserve d'acceptation administrative des garanties Santé et si souscrites, Honoraires + .

➤ Accepte la télétransmission des décomptes, si le service est accessible pour la formule choisie, entre le ou les régimes obligatoires et l'assureur et / ou ses délégataires pour les assurés garantis dans le cadre de mon adhésion. En cas de refus, cochez la case ci-contre

➤ Dans le cas où l'adhésion a été souscrite exclusivement à distance (au sens des articles L112-2-1 du Code des assurances et L222-1 et suivants du Code de la consommation), je demande expressément l'exécution immédiate et intégrale de mon adhésion à compter de sa conclusion (date indiquée sur le certificat d'adhésion).

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

#### Titulaire du compte à créditer

#### Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à créditer

Nom

Prénom

Adresse :

Code Postal

Ville

Nom de l'établissement :

Adresse :



Code Postal

Ville



Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC